



FICHE SPE
N° 11 V4
JUILLET 2014

Nettoyage des Loges

La lutte contre la tuberculose bovine est une préoccupation de l'ensemble des éleveurs landais.

La Fédération Française de la Course Landaise et l'association des ganaderos sont particulièrement mobilisées. Depuis le 1^{er} octobre 2011, la surveillance sanitaire des élevages landais de vaches de course a été renforcée, l'ensemble des ganaderias est soumise à un nouveau protocole de prophylaxie sanitaire afin d'assainir l'ensemble des cheptels de vaches de Course Landaise.

Par conséquent, il est rappelé l'importance de la désinfection des loges après le passage d'un troupeau et particulièrement dans le cas où dans la même année, un autre troupeau différent du premier, viendrait dans les mêmes arènes.

En conséquence, il est **obligatoire**, afin de garantir l'efficacité de ces opérations, de procéder à la désinfection des lieux accueillant ces animaux (loges, talenquères d'entraînement...) avec un produit agréé, après chaque spectacle :

- ➊ nettoyer les loges et les talenquères situées aux 2 extrémités de la piste, là d'où partent les vaches au jet d'eau puis de laisser sécher ;
- ➋ puis de désinfecter les loges avec du « **AMBIONET** », produit le mieux adapté car il permet de remettre des animaux sur les lieux désinfectés aussitôt après (cas de plusieurs courses dans la même journée ou sur plusieurs jours consécutifs).

Ce produit s'utilise à un dosage de 1% et est vendu en bidon de 1 ou 5 litres. 1 litre permet de couvrir 300 à 350 m² sachant qu'il faut traiter le sol et les murs sur 2 mètres de hauteur.

La société SANI 2000 (structure associée aux Groupements de Défense Sanitaire des Landes, du Gers, des Hautes Pyrénées et des Pyrénées Atlantiques) peut vous vendre ce produit.

Leurs coordonnées sont : 124 Boulevard Tourasse - 64000 Pau – Tél: **05.59.80.70.32**

Il est précisé que **la désinfection sans nettoyage préalable ne sert à rien.**

Pour plus de précision, nous vous conseillons de visiter le site suivant : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/> vous cliquez sur Usages/Logements d'animaux domestiques/Trait bactéricide ou Désinsectisation.

Nous attirons votre attention sur l'importance de cette désinfection et sur le fait que c'est une disposition obligatoire du Code Rural.

Une fois la désinfection assurée, de compléter l'attestation ci-jointe et de nous la renvoyer avec la copie de la facture d'achat du produit.



FICHE SPE
N° 11 V4
JUILLET 2014

Nettoyage des Loges

ATTESTATION
à retourner à FFCL BP 201
40282 SAINT PIERRE DU MONT CEDEX

Je soussigné ,

Maire de atteste que les arènes (loges, talenquères d'en-
trainement, ...) ont été désinfectées le/...../.....à l'issue de la course
landaise organisée par.....
avec la ganaderia

Fait à

Le

Signature

OBLIGATOIRE : Joindre la copie de la facture d'achat du produit